



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 26 novembre 2019 à 20 H 30 Salle du Complexe des Cordeliers**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 novembre à 20 H 30, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle du complexe des Cordeliers, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Alain CONCIL, Armel LAFFON, Brigitte SERRALTA, Nadine ARQUE, Xavier HUSSON, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Robert DUFRECHOU, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Andrew CAVALIERE, Francette ESCAICH, Gisèle FAUCHE, Danièle ZADRO, Jean-Jacques OSPITAL, Jean-Michel DUPEYRON.

Etaient absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Jean-Claude THEULE, Richard BARBE, Francis CAPDEVILLE, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, Robert BORDERES, William VILLENEUVE, Guy FAVAREL, Benoît DESENLIS (P. : Marie-Thérèse CAZENAVE), Pierrette MENAL, Michel VIC, Bernard LASPORTES, Daniel PERES, Michel ESPIE (P. : Barbara NETO), Véronique BRANA (P. ; Robert CAMAZZOLA), Pierre ANTONELLO (P. : Robert FRAIRET), Caroline CEUILLENS, Jean-François AGUT, Isabelle DURROUX, Cathy BARBE, Philippe LAVIGNE, Roland DUPUY, Béatrice NARRAN (P. : Danielle ZADRO).

Le Président ouvre la séance en remerciant les participants ; il constate que le quorum est bien atteint, énumère les différents pouvoirs et transmet les excuses des absents.

### **Adoption du compte-rendu du conseil communautaire du 9 octobre 2019**

Après que le Président ait accepté de remplacer le mot « pressions » par « conseils » dans le paragraphe consacré à la validation de l'étude Altair à la demande de Mme NETO, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### **Administration : approbation de nouvelles adhésions au SM3V**

Cette délibération validant l'adhésion de 3 communes gersoises et la communauté de communes du plateau de Lannemezan est approuvée à l'unanimité.

## **Administration : Autorisation à solliciter les financements de l'étude ALTAÏR**

Il s'agit d'autoriser le Président à présenter aux différents financeurs l'étude préalable au lancement de l'OPAH ou du PIG. Cette délibération est validée à l'unanimité.

## **Administration : ORT de Vic-Fezensac**

Le Président donne lecture de la délibération proposée en insistant sur la complémentarité qui existe avec l'OPAH ou le PIG et sur les avantages fiscaux pouvant en résulter. Il propose à Mme NETO d'intervenir sur ce sujet qui concerne directement la commune de Vic-Fezensac. Elle précise alors que ces deux opérations sont lancées concomitamment même si l'ORT va au-delà du logement et aura une dimension sociale et économique touchant le commerce et l'aménagement de l'espace public.

M. DUPEYRON l'interroge sur les aides financières existantes. Elle répond qu'il s'agit davantage de mesures fiscales (dispositif Denormandie 2019) que d'aides financières réelles directes.

Pour résumer la situation, le Président indique que la délibération à prendre répond à l'obligation de partenariat de la communauté de communes avec la commune de Vic-Fezensac. Elle est donc adoptée à l'unanimité.

## **Administration : Approbation du contrat cadre 2018-2021 « Bourgs-Centres »**

Le Président rappelle que ce contrat associe à la fois la Région, le Département, la communauté de communes et la commune. A l'issue d'un travail en commission, un dossier a été constitué. Le Président a fait part d'un certain nombre de remarques avant sa restitution définitive. Ce contrat-cadre comprend des opérations à l'horizon de 2021 dont l'enjeu de territoire va au-delà de la commune de Vic-Fezensac.

Mme ZADRO évoque la création d'un camping tout en regrettant que l'étude du Comité Départemental du Tourisme ait conclu sur son inadaptation.

M. CAVALIERE souhaite un éclaircissement sur la conclusion du mémoire du Président qui demandait à ce que cette opération relève bien du Bourg-Centre et non du Centre-Bourg.

Le Président lui précise que la politique d'aménagement du territoire, c'est une politique de Bourg-Centre. Son contraire est le Centre-Bourg, une politique repliée sur la ville. Son observation reste fondée, il restera vigilant à ce qu'il en soit ainsi.

Mme NETO indique qu'il est nécessaire pour la Région de planifier et d'ordonner les dossiers et les projets. Le contrat cadre prévoit 25 fiches-actions qui engagent les partenaires sur des réalisations à court terme et à long terme, sachant que les projets envisagés pour 2021 n'engagent pas de financement de « D'Artagnan en Fezensac ».

M. HUSSON aurait apprécié d'avoir connaissance de l'ensemble du contrat-cadre. Le Président s'engage à le communiquer par mail.

Soumise au vote, la délibération est approuvée à l'unanimité.

Mme ZADRO aborde le sujet du Pôle Petite Enfance dont aujourd'hui la compétence est communale et que la CAF inciterait à ce qu'elle devienne intercommunale.

Le Président indique qu'une rencontre avec la CAF est envisagée afin de débattre de ce dossier et pour qu'une décision, qui résultera de la volonté des élus communautaires, soit prise à l'orée de 2021. Il rappelle que la création du Pôle Petite Enfance a fait appel à la notion d'intérêt communautaire puisque M. SANROMA,

maire de Vic-Fezensac à ce moment-là, avait validé le principe d'une aide de 60 000 € de la collectivité, permettant un financement à 80 % du projet d'un montant de 680 000 €

Mme NETO insiste sur l'enjeu de cette discussion face à la baisse des aides de la CAF pour les communes. L'avenir du Centre de Loisirs est également concerné par ce débat.

M. DUPEYRON s'interroge sur lequel du centre de loisirs ou de la Casita est visé.

Le Président affirme ne pas avoir à ce jour d'élément de discussion que ce soit de la CAF ou de la mairie de Vic-Fezensac. Mme NETO précise qu'une information sur le sujet a été faite en présence d'un représentant de la mairie et du Président de la communauté de communes lors d'une réunion VIC ACCUEUIL. Elle confirme toutefois qu'il manque encore des précisions.

M. CAHUZAC en appelle au pragmatisme, sans élément concret ou écrit, il n'est pas possible d'échanger. M. HUSSON souligne l'importance des enfants pour l'avenir du territoire.

Mme ZADRO regrette que cette situation n'ait jamais été évoquée ni en conseil municipal ni en conseil communautaire. M. HUSSON se demande si la CAF n'attend pas que les porteurs de projets se manifestent. Mme NETO indique que c'est d'abord une question administrative pour eux : les prochains « contrats » devront être signés entre la CAF et les intercommunalités, plus avec les mairies.

## **Finances : encaissement du chèque de SMABTP de 200 € à l'issue de l'expertise de la Maison de Santé.**

Suite à la contre expertise de Groupama sur le site de la MSP du Fezensac qui a confirmé les conclusions de SMABTP, la collectivité est en droit de pouvoir encaisser le chèque de 200 € correspondant à l'évaluation des problèmes constatés.

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

## **Finances : Débat d'Orientation Budgétaire**

Le Président donne la parole à M. CONCIL, Président de la commission des finances pour la présentation des éléments du Débat d'Orientation Budgétaire.

A la suite de cette présentation, Mme SERRALTA remarque un manque de précision sur le financement du projet des sanitaires événementiels de Cauderon. Le Président répond que ce manque de lisibilité vient des fonds LEADER qui ne sont fixés qu'après que soient définies les autres subventions. La collectivité a remboursé 150 000 €, il reste 100 000 € sur le prêt de 250 000 €. Il reste 95 000 € à percevoir de la Région et du Département. Au final, le Président confirme que le projet de Cauderon est financé à presque 80 %.

Le Président rappelle la nouvelle politique régionale en matière de mobilité :

- Plus de trajets en train sur le TER Auch-Toulouse
- Favoriser le TAD, celui de la communauté de communes est très souvent mis en avant par les services de la Région, tant sur son organisation que sur son rôle au service de la culture ou du sport.

Pour 2020, la Région prévoit une baisse à 2 € du prix de la course et une aide au financement du déficit réel sur la base de 60 % (+ 10 % si rattachement à une ligne régionale).

M. HUSSON lance la discussion sur la fibre optique par rapport aux opérateurs qui exigeraient des adresses postales précises et s'inquiète d'un éventuel ré-adressage.

Le Président explique alors le montage financier de l'opération dans son ensemble : les 100 M d'€ sont financés à 60 % par l'UE et 40 % supportés par la Département et les communautés de communes. Il existe un principe d'égalité ; dès qu'une prise est installée, ville et campagne sont alors équipées. Le déploiement fibre +HD appartient à Gers Numérique, 50 000 prises effectives sont la propriété de Gers Numérique. Ces prises sont remises sur le marché pour qu'un opérateur les mette en service sur tout le département d'ici à 2024.

M. DOAT interroge le Président sur les éventuels retours de l'expérimentation avec Microsoft qui utilise les réseaux de la TNT. Gers Numérique n'a pas de retour.

Le Président évoque les avancées en matière de téléphonie mobile pour une plus grande résorption des zones blanches en partenariat avec Gers Numérique : ce sont 7 à 8 poteaux qui doivent être déployés sur le département dont un à Peyrusse-Vieille.

Le Président annonce à l'assemblée que l'Office de Tourisme intercommunal vient d'être classé en 2<sup>nd</sup>e catégorie ce qui permet à Lupiac de conserver son statut de « Village Touristique ». Il annonce la fin du programme LEADER pour 2020 et qui correspondait au 15 000 € alloués à l'animation du territoire. Il est possible qu'une nouvelle programmation intervienne en 2021. D'autres possibilités existeraient notamment en matière d'éco-responsabilité, de tri des déchets. M. DUPEYRON souligne l'augmentation des rentrées de taxes de séjour passant de 8 000 € à 12 000 €, synonyme d'une amélioration du civisme.

## **Questions diverses**

Le Président indique au Conseil Communautaire que le budget sera proposé au vote avant la fin de l'année comme à son habitude, ce que regrette Mme NETO eu égard le contexte électoral.

Le Président propose que toute ou une partie du territoire de « D'Artagnan en Fezensac » rejoigne le Parc Naturel Régional de l'Astarac. Plusieurs courriers d'intentions dans ce sens ont été rédigés. Les candidatures doivent cependant être communales et individuelles.

M. DUCES fait le point sur le FabLab « Repair café », une prochaine rencontre pourrait avoir lieu le 8 décembre prochain. Le Président accepte qu'une page dédiée soit mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes.

Le Président lève la séance vers 22 H 45.